

Valorisation écologique du bassin de gestion des eaux pluviales de la Louvière

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2018



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- **Services de la collectivité associés** : Secteur milieux aquatiques (GEMAPI), Cellule développement durable et Biodiversité, Ville de Courdimanche
- **Budget** : 720 000 € TTC
- **Partenaires financiers** : /
- **Partenaires techniques** : Confluences Ingénieurs Conseil
- **Date de début du projet** : Décembre 2019
- **Date de fin** : Février 2022



OBJECTIFS

La CACP est gestionnaire des bassins de gestion des eaux pluviales sur son territoire. Ces milieux ont été pendant longtemps à simple vocation hydraulique. Avec la prise de la compétence GEMAPI, un programme pilote a été lancé afin de conférer un intérêt écologique à un des bassins de gestion des eaux pluviales, le bassin de la Louvière à Courdimanche.

Ce bassin exhibe une architecture particulière, typique des années 60/80. Le béton est « roi », ne laissant donc aucune place à la nature de s'installer. Les secteurs végétalisés en périphérie du plan d'eau ne présentent pas une grande valeur écologique.

Du point de vue écologique et paysager, l'objectif est de valoriser les berges du bassin afin notamment de participer à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin, d'introduire une diversité floristique et faunistique mais également de rendre plus attractifs les abords du bassin d'un point de vue fonctionnel et

esthétique.

Le site n'est pas très connecté à la trame écologique du secteur, à cause de zones urbanisées et de routes. Il reste cependant relativement accessible pour les espèces capables d'importants déplacements. La valorisation écologique de cet espace vise à renforcer la trame écologique locale.

Ce programme porte donc sur l'amélioration d'un milieu existant en zone urbaine afin de lui permettre d'exprimer tout son potentiel écologique.

MESURES MISES EN ŒUVRE

La vocation première du bassin de la Louvière est le stockage et la régulation des eaux pluviales. Pour cette raison, le travail de reprise des berges a dû être adapté à une contrainte essentielle, qui est de ne pas modifier le volume de rétention du bassin.

La valorisation écologique et paysagère du bassin de la Louvière nécessite à la fois des aménagements « physiques » (terrassements, dispositifs de protection et de stabilisation des berges, créations de cheminements) et des plantations de végétaux aquatiques et terrestres ainsi que des semencements venant diversifier les berges du bassin et améliorer le pouvoir épurateur du plan d'eau.

Le programme comprend ainsi la démolition d'une partie de la structure béton et la mise en place de terre végétale pour créer des berges favorables à la végétation. Compte tenu des modelés de berge, la végétation choisie est constituée d'espèces locales, rustiques et reproduisant les associations végétales des typologies phyto-sociologiques des milieux naturels. On pourra ainsi retrouver :

- des végétations basses à jonc et carex (jonçaie-cariçaie)
- des végétations plus hautes comme les phragmites (phragmitaie)
- des glycéries ou *Phalaris arundinacea* (glyceraie - phalaridaie)

D'autres faciès de berges sont proposés ponctuellement (blocs de pierres, grave pour frayères etc...) afin de diversifier les habitats.

Une partie des berges est réservée pour un espace interdit d'accès au public. C'est un cocon verdoyant bordé de ganivelles qui exclut l'intrusion des usagers et offre un havre de paix pour la faune.

Ces aménagements visent à créer une continuité écologique entre le plan d'eau et sa végétation aquatique, les berges soumises au marnage fréquent du plan d'eau et leur végétation héliophytiques, et les berges hautes, peu fréquemment inondées, et leur végétation adaptée à des milieux secs.

Des perchoirs constitués de pieux bois sont également prévus sur le plan d'eau ou à proximité.

L'ensemble de ces aménagements est proposé sur le plan suivant, et une esquisse paysagère est également proposée. Les études de conception sont abouties et les travaux seront réalisés à l'hiver 2021/2022 afin de respecter les périodes de reproduction (faune) et de plantation.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

Grâce à ces aménagements le bassin homogène et très symétrique sera transformé en un milieu proposant des berges irrégulières et en pentes douces. Les micro-milieux créeront notamment une diversité d'écoulements et d'habitats.

Le développement d'une végétation adaptée indigène et sur différentes strates (aquatiques, herbacée, arbustive et arborée) sera également source d'une diversité d'habitats, et d'un ombrage important pour la reconquête du bassin par la faune (des inventaires naturalistes à T0 puis annuels sont amorcés et permettront de le vérifier).

La création du cocon faunistique et floristique, sur lequel les interventions d'entretien seront très éparées, permettra à la faune de disposer d'abris très diversifiés.

En termes faunistiques, aucun empoissonnement du bassin n'est prévu afin de laisser un écosystème se développer spontanément. Une surveillance du plan d'eau pour suivre la présence d'espèces piscicoles invasives pouvant perturber l'équilibre écologique du bassin sera réalisé.

De même le suivi de la végétation permettra d'identifier rapidement la présence d'espèces floristiques envahissantes et limiter leur prolifération et l'homogénéisation du milieu.

La gestion du site sera adaptée pour respecter la biodiversité en place, tout en étant adapté à l'usage du site.

Coordonnées

C.A. Cergy Pontoise

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Roxanne Caillaud - Responsable du secteur Milieux Aquatiques (GEMAPI)

0687725820

roxanne.caillaud@cergypontoise.fr

Emilie Périé - Chargée de mission biodiversité

0631396548

emilie.perie@cergypontoise.fr